



**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE EN VERTU DU DÉCRET 433-2021 DU 24 MARS 2021 ET DIFFUSÉE SUR LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE MATV ET SUR LE SITE INTERNET, LE LUNDI 12 AVRIL 2021 À 20 HEURES.**

**Sont présents:** La mairesse, madame Sylvie Vignet, le maire suppléant, monsieur André Beaulieu, les conseillers, messieurs Jacques Minville, Gérald Plourde, Mario Bastille et Nelson Lepage.

**Est absent:** Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau.

**Également présents:** Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA, avocate.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LA MAIRESSE.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à huis clos et souhaite la bienvenue aux auditeurs.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 29 mars 2021;
4. Adoption d'une résolution modifiant le Règlement 2054 (Agrandissement de la bibliothèque municipale);
5. Déclaration de la greffière et adoption du Règlement 2061 amendant le Règlement numéro 1773 fixant la rémunération du personnel électoral référendaire de la Ville;
6. Déclaration de la greffière et adoption du Règlement 2064 amendant le Règlement numéro 2040 relatif aux animaux;
7. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec la Société d'horticulture de Rivière-du-Loup;
8. Approbation d'un addenda au protocole d'entente intervenu en 2015 avec la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage relatif à l'approvisionnement en eau du Parc de l'Amitié;
9. Approbation des comptes et salaires de mars 2021;
10. Mandat de gestion pour la coupes d'arbres sur le territoire de la ville pour l'année 2021;
11. Autorisation à déposer une demande de subvention à la MRC de Rivière-du-Loup pour l'aménagement du sentier pour VHR secteur Est et la réfection du pont du Petit-Témis;



12. Contribution financière pour l'organisation du Défi Everest;
13. Dépôt du plan d'action annuel de prévention en santé et en sécurité au travail 2021;
14. Avis de motion et dépôt du Règlement 2065 amendant le Règlement 1879 concernant la tarification de certains services de la Ville;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
134-2021

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MARS 2021

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 29 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
135-2021

### 4. ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2054 (AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE)

ATTENDU que le Règlement 2054 ordonnant des travaux de 8 318 619 \$ et décrétant un emprunt de 8 318 619 \$ à ces fins a été adopté par ce conseil lors de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2021;

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

ATTENDU que le fonds de roulement sera remboursé en dix versements égaux et consécutifs de 30 000 \$ à compter du 15 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que l'article 2 du Règlement 2054 soit remplacé par l'article 2 suivant:

« **Article 2: Travaux autorisés**

« *La Ville est autorisée à procéder aux travaux visant l'agrandissement de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard et travaux à la Maison de la culture, conformément à l'estimation datée du 8 avril 2021 préparée par monsieur Gérald Tremblay, ingénieur, laquelle est jointe en annexe 1 pour en faire partie intégrante* ».



Que l'article 3 du Règlement 2054 soit remplacé par l'article 3 suivant:

« **Article 3: Montant autorisé à dépenser**

*La Ville est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 9 270 942 \$ aux fins du présent règlement. »*

Que l'article 4 du Règlement 2054 soit remplacé par l'article 4 suivant:

« **Article 4: Montant emprunté**

*Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 8 318 619 \$ sur une période de vingt ans et à affecter une somme de 300 000 \$ provenant du fonds de roulement et d'une affectation des surplus non affectés pour une somme de 652 323 \$. »*

Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 085-2021 du 15 mars 2021 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
136-2021

**5. DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 2061 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1773 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL RÉFÉRENDIAIRE DE LA VILLE**

La greffière fait rapport au conseil sur la nature, le coût et la portée du Règlement numéro 2061 et indique que toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement 2061 sur le site Internet de la ville au [villerdl.ca](http://villerdl.ca) ou en obtenir copie en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au (418) 867-6715 ou au [greffe@villerdl.ca](mailto:greffe@villerdl.ca).

ATTENDU l'adoption par ce conseil du Règlement numéro 1773, du 24 septembre 2012, amendant et remplaçant le règlement numéro 1624, du 27 octobre 2008, fixant la rémunération payable au personnel électoral ou référendaire de la Ville;

ATTENDU l'avis d'indexation pour l'exercice financier 2021 du Tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux publiée dans la Gazette officielle du Québec du 19 décembre 2020;

ATTENDU que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement le 15 mars 2021 et qu'un avis de motion a été donné au cours de la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 2061, du 12 avril 2021, amendant le Règlement numéro 1773, du 24 septembre 2012, fixant la rémunération du personnel électoral référendaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Rés. n°  
137-2021**

**6. DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 2064 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2040 RELATIF AUX ANIMAUX**

La greffière fait rapport au conseil sur la nature, le coût et la portée du Règlement numéro 2064 et indique que toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement 2064 sur le site Internet de la ville au [villerdl.ca](http://villerdl.ca) ou en obtenir copie en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au (418) 867-6715 ou au [greffe@villerdl.ca](mailto:greffe@villerdl.ca).

ATTENDU l'adoption par ce conseil du Règlement numéro 2040, du 24 août 2020, relatif aux animaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser les dispositions applicables aux animaux autres que les chiens et le montant des amendes associées;

ATTENDU que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement le 29 mars 2021 et qu'un avis de motion a été donné au cours de la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 2064, du 12 avril 2021, amendant le Règlement numéro 2040, du 24 août 2020, relatif aux animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
138-2021**

**7. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

ATTENDU la volonté de la Ville de poursuivre ses actions en matière d'agriculture urbaine, selon les principes de la planification *S'engager pour un futur stimulant* et dans le contexte des besoins alimentaires actuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Société d'horticulture de Rivière-du-Loup et autorise le directeur du Service des loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Autorise le trésorier à procéder au paiement des sommes prévues conformément à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
139-2021**

**8. APPROBATION D'UN ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU EN 2015 AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE RELATIF À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DU PARC DE L'AMITIÉ**

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Mario Bastille:



**Rés. n°  
140-2021**

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, approuve l'addenda, annexé à la résolution, à intervenir avec la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage, visant l'ajout d'une résidence supplémentaire sur le réseau desservant le Parc de l'Amitié en vertu d'un protocole d'entente intervenu en 2015 et autorise la mairesse à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES DE MARS 2021**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste de mars 2021 soient approuvés et payés et que la mairesse et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 3 289 371,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
141-2021**

**10. MANDAT DE GESTION POUR LA COUPES D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil approuve le projet de protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Corporation P.A.R.C. Bas-Saint-Laurent inc. concernant la gestion des dispositions normatives de la ville relatives aux arbres pour l'année 2021 et autorise le conseiller en urbanisme au Service de l'urbanisme à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Désigne, conformément à l'article 147 du Code de procédure pénale, madame Anabel Caissy, et messieurs Robert Gagnon, William Grenier, Philippe Lord-Chassé de la corporation à titre de personnes responsables de l'application des dispositions réglementaires et normatives de la ville relatives aux arbres et les autorise à délivrer un constat d'infraction pour une infraction à une loi, un règlement, une résolution ou une ordonnance du conseil relativement à toutes dispositions concernant les arbres sur son territoire et en vertu desquels la Ville de Rivière-du-Loup est poursuivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
142-2021**

**11. AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER POUR VHR SECTEUR EST ET LA RÉFECTION DU PONT DU PETIT-TÉMIS**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'aménagement d'un sentier pour véhicules hors route (VHR) secteur Est, ainsi que pour la réfection du pont du Petit-Témis et mandate les directeurs du Service technique et de l'environnement et du Service des loisirs, culture et communautaire à finaliser les ententes de contribution et à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

**Rés. n°  
143-2021**

**12. CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DU DÉFI EVEREST**

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil accepte le versement d'une somme de 5 000 \$ à l'organisation du Défi Everest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. DÉPÔT DU PLAN D'ACTION ANNUEL DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2021**

La conseillère en santé et en sécurité du travail et ressources humaines procède au dépôt du plan d'action annuel de prévention en santé et en sécurité du travail 2021.

**14. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2065 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1879 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES DE LA VILLE**

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller, monsieur André Beaulieu, dépose devant ce conseil le projet de Règlement numéro 2065 amendant le Règlement numéro 1879, du 12 septembre 2016, concernant la tarification de certains services de la Ville et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2065 est disponible sur le site Internet de la ville et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la Mairesse répond aux questions reçues par courriel.

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA

La mairesse,

Sylvie Vignet